

## Compte rendu de l'audience au rectorat du SNEP FSU Martinique le 13 mai 2023

### Le SNEP FSU a sollicité une audience auprès de madame la rectrice pour faire un point sur les installations sportives utilisées par les scolaires

La FSU représentée par M. Baclay , le SNEP FSU représenté par M. Coucoulis et M. Leleu ont été reçu par m. Rodriguez, secrétaire général adjoint et m. Thiery IPR EPS.

Après un tour de table de présentation, M.. Baclay a fait une introduction en rappelant que le bâti scolaire est un chantier extrêmement important pour la FSU et qu'il est nécessaire de remettre les installations à niveau pour l'ensemble de la population scolaire martiniquaise.

Ensuite, M. Coucoulis a développé un argumentaire précis et documenté sur l'état des lieux des installations sportives utilisées en EPS en Martinique.

#### **Etat des lieux:**

- Carence en équipement (24,7 équipements /10000 habitants contre 40,6 en France métropolitaine.
- 70% des équipements sportifs datent d'avant 2005 dont 40% avant 1995.
- Répartition inégalitaire des installations sportives intra et extra muros sur le territoire.
- Victoire syndicale: des avancées ont pu être notées: en effet, depuis la dernière enquête , 15 établissements sur 30 demandeurs, ont vu le sol des plateaux sportifs être refaits pour ne plus être de couleurs grises ou noires afin de moins réfléchir la lumière. D'autre part, des points d'eau supplémentaire ont été installé sur les abords immédiats des installations intra muros.

#### **Problèmes rencontrés :**

- Absence de couverture des plateaux sportifs (64% des installations sportives sont non conformes)
- Plateaux sportifs en sols bitumés.
- Absence de points d'ombre (60% des installations extérieures ne sont pas équipées de points d'ombre.
- Points d'eau insuffisants.
- Une salle de classe pour l'EPS c'est quoi? Cf circulaire Blanquer 2013, qui précise les exigences ministérielles.
- Multiplication des SAE , problème de vérification des SAE et des EPI (Equipements Individuels)
- Pas assez de place dans les piscines et Savoir nager laisser de coté durant la crise covid.

#### **Points sensibles:**

- Selon le haut conseil de santé publique, l'exposition aux UV est très forte ( 8 à 10 sur une échelle de 11) entre 10 et 14 heures.

La préconisation de cet organisme est d'éviter l'exposition au soleil quand celui ci est au zénith.

#### **Qualité d'usage:**

Par rapport à la faisabilité et afin de limiter les couts auprès de la collectivité, les solutions qui peuvent être mises en oeuvre et qui semblent urgentes à proposer sont :

- Optimiser les temps d'utilisation des équipements et des horaires adaptées.
- Rechercher une implantation des nouveaux équipements dans des zones d'ombre.
- Couvrir les plateaux sportifs.
- Prévoir un accès immédiat à des points d'eau en nombre suffisant.

#### **Bénéfices:**

**Bénéfice écologique :** Pour rappel, la collectivité de Martinique s'es fixée comme objectif 55,6% d'énergie renouvelable en 2023. Actuellement, nous en sommes à 25%.

L'ADEME préconisait 50% en 2022 et Autonomie en 2020

L'enjeu économique est d'essayer de faire un appel d'offre sur la couverture des plateaux sportifs et ensuite d'y apposer des panneaux solaires afin d'atteindre ce bénéfice écologique.

**Bénéfice sanitaire** est bel et bien prégnant dans la mesure où la couverture d'une installation sportive permet de limiter l'exposition des élèves aux rayons UV, et de leur apprendre à nager.

**Bénéfice pédagogique** : temps de travail optimisé et meilleure compréhension des consignes .

**Bénéfice institutionnel**: pour la première fois le Rectorat pourrait participer à la mise en place d'un véritable projet de santé publique afin que les jeunes Martiniquais ne souffrent pas plus tard de maladies de la peau et sachent nager.

**Bénéfice politique**: La transition énergétique est un argument solide qui peut servir de prétexte à la couverture des équipements sportifs existants. La CTM qui est propriétaire des installations y trouverait un double avantage en plus de satisfaire aux exigences scolaires en proposant des « salles de classes » adaptées à l'EPS.

- 1- augmenter les surfaces disponibles pour l'installation de panneaux photovoltaïques et tendre vers les objectifs attendus en énergies renouvelables
- 2- densifier sensiblement et mieux répartir géographiquement des installations sportives adaptées aux associations sportives

De plus, cela permettrait à la collectivité actuelle de faire mieux que la mandature précédente dans la mesure où seulement 6 plateaux sportifs ont été refaits au cours des 4 dernières années. Cela permettrait d'être responsable d'une meilleure préparation physique et sportive des jeunes martiniquais à l'orée des JO de Paris 2024.

Enfin, le SNEP FSU a présenté son dernier outil: la carte interactive des installations sportives utilisées par les EPLE de Martinique. Carte qui met en évidence les inégalités au niveau de la qualité et de la répartition des installations.

<https://www.snepfsu-martinique.net/index.php/enquete-equipements-sportifs/>

Après en avoir terminé avec l'argumentaire sur les installations ; le SNEP FSU a proposé:

- De **créer une commission ad-hoc où le Rectorat , la CTM et le SNEP se réunirait** pour faire de leur expertise afin d'améliorer le parc d'installations existant, afin de faire des propositions sur l'implantation de couverture de plateaux sportifs.
- De **créer une commission sécurité SAE** pour former des collègues à même de vérifier la conformité des équipements en escalade.
- D'activer un **plan natation lycée** et une **homologation de plan d'eau supplémentaire** pour palier au retard des collégiens qui ont vécu la période COVID et n'ont pas eu accès au « savoir nager ». En effet, beaucoup d'élèves n'ont pu accéder à la piscine pendant 3 ans et l'accès aux équipements ne permet une répartition des piscines qui permettent un accès à tous les niveaux de la scolarité.

En réponse, M. Rodriguez nous a affirmé que nous prêchions un convaincu. Il nous a rappelé que le rectorat n'était pas propriétaire du bâti et que les problèmes soulevés devaient se résoudre à travers un dialogue avec la CTM. Nos doléances seront remontées auprès de madame la rectrice. Il a proposé de mettre au PAF une formation sur la sécurité des équipements en escalade. Il a ensuite laissé M. Thiery nous répondre plus précisément.

M l'IPR nous a fait un point sur les relations existantes entre le rectorat et la CTM en ce qui concerne les installations. Les relations existent, les installations sportives sont évidemment un sujet pour lequel M. Thiery est très impliqué mais les enjeux sont politiques et il est difficile d'obtenir ce que l'on veut pour les scolaires.

La tendance au niveau de la collectivité est plutôt d'axer sur l'amélioration de l'existant plutôt que d'investir. Certaines pistes ont été évoquées, notamment un projet AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) avec le partenariat de la caisse des dépôts et consignations pour la création de 5 bases de plein air et la couverture de quelques plateaux sportifs..... Le dossier a été déposé mais l'inspection est en attente de nouvelles informations.

Concernant le plan natation lycée il nous a précisé que si il y avait des moyens à engager il serait plus enclin à favoriser les plus jeunes. Il en a profité pour nous rappeler que malgré les carences en équipements la priorité était de programmer un maximum d'activités « qui font courir ».

Il y aura une formation au PAF pour l'escalade, mais sans doute élargie aux APPN dont les protocoles doivent obligatoirement être validés en CA (seulement 4 établissements sur 66 sont à jour de ce point de vue)....

En conclusion: nous avons été écoutés attentivement, le SNEP FSU a fait un exposé de grande qualité, argumenté. Malheureusement, c'est un dossier qui n'est pas difficile à défendre! Nous avons surtout tenté de montrer que le SNEP FSU avait des exigences et l'expertise en tant que représentant des utilisateurs et des compétences en termes de propositions sur les constructions. Nous souhaitons que les collègues soient associés en amont de tous projets concernant les installations sportives utilisées par des scolaires en Martinique afin de pouvoir utiliser leur expertise .

Ci après les QR codes qui font le lien vers les différents documents utilisés pour la présentation.

Carte Martinique des établissements en fonction de la qualité de leurs installations



document référence : DGESCO



BATI SCOLAIRE  
Page 105 à 110



Missions ADEME

